



et

Plaine Initiative et le Pôle Media Grand Paris s'associent pour lancer un Prêt d'Honneur à destination des entrepreneurs ou porteurs de projets de la filière Image

Lancement officiel le mercredi 28 mars 2012 à 15h00
Commune Image – 8 rue Godillot, 93400 Saint Ouen

Le Pôle Media Grand Paris et Plaine initiative souhaitent donner un "**coup de pouce**" financier aux porteurs de projet de la filière Image, en lançant le Prêt d'Honneur de la filière image qui vise à soutenir les professionnels du secteur dans leurs projets de création, de développement, de croissance ou de transmission de leur entreprise.

De nombreuses solutions de financement requièrent un capital social solide (Oséo, prêts bancaires, etc.) mais les fonds propres sont les ressources les plus difficiles à mobiliser en dehors des apports personnels des associés. Le prêt d'honneur crée un fort effet de levier en s'adressant directement aux porteurs de projets qui augmentent au travers de celui-ci leur apport dans la société en facilitant l'obtention d'un financement bancaire complémentaire :

- Il vise à financer partiellement les besoins durables d'une création d'entreprise : les investissements de départ et le besoin en fonds de roulement.
- Il permet au chef d'entreprise qui initie un projet, le développe ou le reprend de trouver des appuis pour consolider sa stratégie d'entreprise.

Nous invitons les entreprises intéressées à assister à la présentation de ce nouveau Prêt d'Honneur à l'occasion de son lancement le **28 mars 2012 à 15h à Commune Image**. Elles auront ensuite jusqu'au 2 mai 2012 pour remplir le formulaire de demande sur le site internet de Plaine Initiative : www.plaineinitiative.fr et du Pole Media Grand Paris : www.lepole.org.

Des Prêts d'Honneur adaptés aux besoins des entreprises de la filière Image

- **Les prêts d'honneur à la création d'entreprise**
Vous créez votre entreprise, vous pouvez bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0%, sans garantie personnelle, de **4 000 € à 25 000 €**, remboursable sur une durée de **2 à 4 ans**. Un apport personnel d'au moins 30% du montant du prêt est demandé.
- **Les prêts d'honneur au développement d'entreprise**
Vous souhaitez développer votre entreprise de moins de 3 ans d'existence, vous pouvez bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle de **4 000 € à 25 000 €** remboursable sur une durée de **2 à 4 ans**. Vous devez avoir obtenu une facilité de caisse ou un découvert supplémentaire auprès de votre banque.
- **Les prêts d'honneur à la croissance**
Votre Entreprise a besoin de financements pour accroître significativement son activité, quel que soit son âge et qu'elle ait reçue ou non un prêt d'honneur à la création, **vous pouvez bénéficier** d'un prêt

d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle de **12 000 € à 25 000 €** remboursable sur une durée de **2 à 4 ans**. Le financement apparaît après la phase de démarrage de l'entreprise.

- **Les prêts d'honneur à la transmission d'entreprise**

Vous souhaitez reprendre une entreprise, vous pouvez bénéficier d'un prêt Plaine Initiative à **taux 0%** sans garantie personnelle de **4 000 € à 50 000 €**, remboursable sur une durée de **2 à 5 ans**. Vous devez avoir obtenu **un prêt bancaire** complémentaire et avoir un **apport personnel d'au moins 30%** du montant du prêt demandé.

- **Les prêts Nacre**

Vous avez moins de 26 ans, êtes bénéficiaire de revenus de solidarité ou de l'Aide au Retour à l'Emploi, vous êtes demandeur d'emploi de plus de 50 ans, pour créer votre entreprise, vous pouvez bénéficier d'un prêt NACRE, prêt d'honneur à taux 0%, sans garantie personnelle, de **1 000 à 10 000 €** d'une durée maximale de remboursement : 5 ans.

Conditions d'éligibilité :

Etre adhérent du Pôle Media Grand Paris ou le devenir.



Plaine Initiative est une association Loi 1901 implantée à Saint-Denis (93200), dont la vocation est d'aider les porteurs de projets à créer ou reprendre une entreprise par le biais d'un prêt d'honneur à taux 0% et par un accompagnement post création. Son territoire d'intervention regroupe les villes de la communauté d'agglomération de Plaine Commune et la ville de Saint-Ouen. L'objectif de Plaine Initiative est d'initier et d'accompagner la création d'entreprise génératrice de valeur ajoutée et d'emplois sur son territoire d'intervention, dans le cadre de la politique du développement économique déterminée par les instances représentatives du territoire.

Contact presse : **Julie Savoyen**, 01 49 46 49 45, jsavoyen@dcf.fr - Site : www.plaineinitiative.fr



*Le Pôle Media Grand Paris regroupe 80 structures, couvrant tous les secteurs de la filière : cinéma, télévision, animation, 3D relief, cross media, archivage numérique, formation, recherche, etc. Sa mission consiste à structurer et promouvoir une filière Image innovante et pérenne sur le territoire du Nord Parisien et de Paris, en partenariat avec les collectivités impliquées. La Commission du film de Seine-Saint-Denis, outil du Pôle, accompagne les professionnels sur leur activité de tournage sur le territoire. Le Pôle est fortement impliqué dans le projet de **Pôle de la Création**, inscrit dans le projet du Grand Paris, qui hissera la filière Image du Nord Parisien au plus haut niveau de la compétitivité européenne et internationale. Le Pôle a été référencé « **Grappe d'Entreprises** » par la DATAR en 2011.*

Contact presse : **Leïla Gregson** : 01 78 35 09 95 - contact@lepole.org - site : www.lepole.org

